



COMMUNIQUE DE PRESSE

Aurillac, le 16 juin 2023

CÉRÉMONIE DE REMISE DES CROIX DU COMBATTANT

Mardi 13 mai, Laurent Buchaillat, préfet du Cantal, a remis la croix du combattant à trois récipiendaires, en présence du colonel Perret, délégué militaire départemental, de Messaline Schultz, directrice de l'ONACVG du Cantal et des présidents et membres d'associations du monde combattant.

Le maître principal Lionel DE BARBERIN BARBERINI, l'adjudant-chef Thierry DOILLON et le sergent Christophe LASSALLE ont ainsi reçu cette distinction, reconnaissant leur engagement en opérations extérieures.

Historiquement, afin de faire reconnaître par la nation ce statut particulier à ceux qui avaient participé aux durs combats de 1914-1918, la loi du 19 décembre 1926 a créé la carte du combattant pour ceux de la première guerre mondiale mais également pour ceux de 1870-1871 et des guerres coloniales antérieures. La décoration ne fut créée que trois ans plus tard par la loi du 28 juin 1930. Puis, les critères d'attribution ont évolué pour s'adapter à l'évolution des conflits, jusqu'à permettre, comme aujourd'hui, de distinguer des militaires qui ont participé à des opérations extérieures (interventions des forces militaires françaises en dehors du territoire national). Pour autant, la croix du combattant, reste la seule et même croix attribuée à l'ensemble des personnels militaires ayant participé à des actions de combat.

Monsieur le préfet a salué l'engagement des récipiendaires pour la sécurité et la paix, leur sens du devoir forçant le respect et l'admiration.

Service de la représentation de l'État et de la communication interministérielle

Tél.: 04 71 46 23 72 / 04 71 46 23 03 Mél.: pref-communication@cantal.gouv.fr

